



## Containers tri sélectif proche logement

Par **GREG26160**, le 21/10/2021 à 20:19

Bonjour,

Je suis sur le point d'acheter un terrain dans un lotissement de 22 parcelles via un lotisseur. Il se trouve que c'est le terrain à l'entrée de ce lotissement et le lotisseur n'a pas eu de meilleur idée que d'implanter, à moins d'un mètre de mon mur de clôture, 4 containers enterrés (OM, verres, tri). J'essaye de trouver une solution avec le lotisseur pour les faire déplacer ou autres mais pour le moment il ne veut rien savoir.

Quels sont les recours qui s'offrent à moi, sachant que j'aurais ma maison implantée, avec des fenêtres, à moins de 4 m de ces containers ? Il va forcément y avoir nuisance sonore avec le verre et nuisances odorantes.

Si des personnes peuvent me venir en aide, ce serait super.

Merci.

Par **Marck.ESP**, le 21/10/2021 à 21:12

Bonjour

Déplacer ces équipements coûte cher et le lotisseur a sans doute des contraintes d'emplacement à respecter.

Êtes vous allé en discuter avec les services de la commune ou communauté de communes ?

Par **GREG26160**, le 21/10/2021 à 21:21

J'ai contacté le service environnement de la mairie en question et le lotisseur se doit normalement maintenant de faire un local ou créer un mur pour les nuisances...

Je ne sais pas qui contacter pour faire appliquer cela au lotisseur qui sont bien souvent en position de force par rapport à leurs clients

Par **Marck.ESP**, le 21/10/2021 à 21:37

Je pensais que la mairie pouvait lui faire ce rappel des contraintes liées à cette installation.